ISM CORUM
construire l'égalité

Nos traducteurs savent traduire les prénoms …

mais ils ne savent pas toujours comment vous voulez qu'ils les écrivent.

Lors de la traduction d'une langue utilisant un alphabet non latin (comme l'arabe, le dari, le russe, le géorgien…) vers le français, les traducteurs sont immanquablement confrontés à la question de la **transcription des noms propres.**

En effet, les noms propres (nom, prénom, nom de lieu…) **ne sont pas traduits mais transcrits** ; cela revient pour le traducteur à trouver, en alphabet latin, une écriture qui corresponde à la prononciation du nom dans la langue d'origine (on parle dans ce cas de transcription phonétique).

En langue d'origine, il n'existe, en général, qu'**une seule et unique graphie** pour un prénom donné, mais il existe très souvent, en caractères latins, **plusieurs transcriptions possibles, toutes linguistiquement correctes**.

Ex. en arabe,

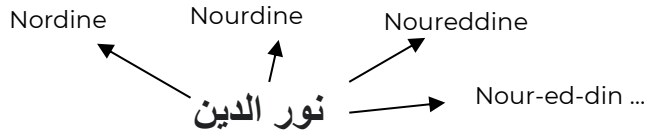

Ex. en arménien,

Dans ces situations, **le traducteur peut donc être amené à adopter une transcription qui diffère de celle(s) apparaissant sur d'autres documents** (d'état civil notamment).
Si aucune transcription ne lui a été préalablement transmis, **le traducteur n'a aucun moyen de deviner quelle(s) transcription(s) a (ont) pu être retenue(s) auparavant** pour les noms propres concernés.

Ces mécanismes concernent **toutes les langues utilisant un alphabet non latin** :
amharique, arabe, arménien, bengali, dari, persan, géorgien, kurde, mongol, ourdou, pachtou, russe, serbo-croate, tamoul, tigrigna…

Quand une traduction est à destination d'une administration française (comme c'est le cas très souvent s'agissant des traductions assermentées), **un problème de concordance des transcriptions ne manquera pas d'occasionner des désagréments** au titulaire des documents traduits. Celui-ci devra en effet perdre du temps pour faire rectifier sa traduction avant de pouvoir poursuivre ses démarches.

Pour éviter ces tracasseries et délais inutiles, **il est capital que les transcriptions des noms propres soient transmises au traducteur avant qu'il n'effectue son travail**. Il pourra ainsi adopter, dans sa traduction, des transcriptions identiques à celles déjà existantes.

Service Interprétariat Traduction
ISM CORUM, 32 cours Lafayette, 69421 Lyon Cedex 03
it@ismcorum.org ■Tél. 04 72 84 78 99 ■ Fax. 04 72 84 78 92